

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 2

Artikel: L'industrie de la boîte d'or et le contrat collective
Autor: Gospierre, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A ce sujet, Achille Grosbierre, secrétaire de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers, a écrit quelques lignes à l'intention des lecteurs du *Métallurgiste* et de la *Revue syndicale*, à l'occasion du renouvellement du contrat collectif dans cette branche de l'industrie. On lira avec intérêt cet article, tant en ce qui concerne les tableaux que les commentaires de l'auteur.



L'industrie de la boîte d'or et le contrat collectif

Les négociations sont ouvertes dans l'industrie de la boîte d'or. Les délégués patronaux et ouvriers sous la présidence de M. Eugène Wille, avocat à La Chaux-de-Fonds, entreprennent de renouveler le contrat collectif dont l'origine date de 1905. Ces pourparlers revêtent un caractère particulièrement sérieux.

Entre gens se reconnaissant des droits réciproques, la phraséologie nuageuse constitue une perte de temps que l'on évite.

Or, chez les monteurs de boîtes or, c'est depuis 13 ans que les deux groupements sont liés par contrat. On se connaît parfaitement. Les patrons défendent leurs intérêts; les ouvriers les leurs. On ne cherche pas à se tromper mutuellement, pour la simple raison que chaque joueur y voit clair. Le contrat collectif a donné, aussi bien aux patrons qu'aux ouvriers, une conception très nette du point de contact où se lient les intérêts communs.

C'est donc là que se heurtent les volontés.

Il s'agit de faire maintenir ou de faire reculer la ligne de démarcation des intérêts particuliers à chaque groupement.

Ce qui constitue cette limite, ce sont les avantages que les deux parties ont à tirer de la prospérité industrielle. De chaque côté de cette limite, il y a salaire et profits, et c'est sur cette ligne que se livre la bataille.

Cela établi, on comprend pourquoi la phrase, le sentimentalisme, la tromperie, ne servent à rien dans de tels pourparlers.

Une revendication se tient parce qu'elle est appuyée de raisons sérieuses; ou elle tombe, si belle qu'elle puisse être, parce que, semblable au nénuphar, elle n'a aucune racine solide.

La force est de chaque côté et la menace est un article de foi ridicule. Il y a entente ou rupture. Le reste regarde chaque groupement.

L'essentiel n'est donc pas de parler, mais de prouver. Telles sont les règles en vigueur dans les relations entre ouvriers et patrons monteurs de boîtes d'or.

Le but primordial d'un contrat collectif étant de maintenir les conditions de travail dans leur meilleur état, il est nécessaire de se rendre compte des effets produits par celui qui finit. S'il est bon, continuons: s'il est mauvais, arrêtons! La périodicité des crises dans l'industrie de la boîte d'or a provoqué des troubles de toute nature. Lutte entre patrons, concurrence dans les prix et, par contre-coup, baisses des salaires.

Depuis 1905, date de la mise en vigueur du contrat collectif, la situation s'est modifiée. On respecte la force du groupement qui est à la base du contrat et, quand la crise vient, on subit le chômage, mais on ne baisse plus les prix. Mieux que cela, les améliorations se poursuivent, les salaires augmentent et la durée du temps de travail diminue.

La guerre a frappé plus durement encore et plus que tout autre l'industrie de la boîte d'or. Combien auraient succombé, mis à pareille épreuve. Quand, durant trois ans et demi, tous les malheurs à la fois tombent sur un métier, la seule chose qui surprenne, c'est qu'il soit encore debout.

Rien ne démontre plus éloquemment cette situation que les tableaux ci-dessous:

Enquête sur le nombre des apprentis dans l'industrie de la boîte d'or

Localités	Dans les ateliers	Dans les écoles	Total	Apprentis non occupés	Observations
Le Locle	3	10	13	3	
Granges	—	—	—	—	
Fleurier	1	—	1	1	
Bienne	—	—	—	6	
St-Imier	2	—	2	1	
Chaux-de-Fonds	16	—	16	5	
Genève	1	—	1	1	
Noirmont	—	—	—	—	
	23	10	33	17	
Chaux-de-Fonds, apprentis ayant fait un stage d'un an à l'école et non placés dans les ateliers de boîtes			12		
			29		

En plus, 12 apprentis ayant fait un an d'école ne sont pas dans les ateliers et il faut les ajouter au total pour avoir le chiffre exact des effectifs non occupés.

Effectifs des ouvriers occupés et non occupés dans l'industrie de la boîte d'or. Base de comparaison effectifs 1914

Localités	Tourneurs		Acheveurs		Fondeurs et dégrasseurs		Soudeurs et auxiliaires		Totaux		Décédés	% ₀	Observations
	occupés	non occupés	occupés	non occupés	occupés	non occupés	occupés	non occupés	occupés	non occupés			
Le Locle . . .	52		32		5	11	5	9	94		7	48 % ₀	
		61		26					102			52 % ₀	
Bienne . . .	18		14		6	4	7	10	45		3	42 % ₀	
		29		19					62			58 % ₀	
St-Imier . . .	10		3		2	1	3	2	18			63 % ₀	
		3		5					11			37 % ₀	
Fleurier . . .	4		—		1	—	—	—	5		1	1	—
		—	—		1	—							
Granges . . .	3		—		—	—	—	—	3		1	—	
		—	—		1	—							
Noirmont . . .	3		1		—	—	—	—	4		20		17 % ₀
		—	—	—	—	—							83 % ₀
Genève . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	30		40		43 % ₀
		—	—	—	—	—							57 % ₀
Chaux-de-Fonds	179		135		42		53		409				60,6 % ₀
		89		61		20		16		266	20		39,4 % ₀
	269		185		56		68		608				54 % ₀
		182		113		36		17		503	31		46 % ₀

A ce bilan déplorable, nous devons ajouter que depuis le mois de janvier la situation s'est encore aggravée; c'est sans doute le 50 %₀ du personnel non occupé sur le métier qu'il faut compter aujourd'hui.

Cependant, de ce désastre il se dégage une consolation. C'est que le contrat collectif a limité les malheurs de ce métier au chômage, sans le laisser s'étendre aux salaires et aux prix de vente. Il y a plus, les ouvriers ont obtenu une allocation journalière de fr. 1.— pour les célibataires et fr. 1.50 pour les mariés. Les patrons réussirent même à faire augmenter leur prix de vente. Sans cette organisation éprouvée, il ne resterait de cette belle industrie qu'un lamentable métier, périssant sous les coups infortunés d'une crise terrible. L'absence du contrat collectif, soit toutes libertés admises, n'aurait pas fourni une boîte de plus à cette industrie; le chômage n'eût pas été moins considérable et il resterait une effroyable baisse de prix que des années de luttes ne suffiraient pas à combler. La conclusion est donc nettement favorable au contrat collectif.

Quant aux discussions actuelles, elles portent sur les modifications nécessaires à apporter par suite des expériences faites et des élargissements dans les rapports. L'œuvre se perfectionne, elle est trop utile pour tomber.

A. Grosierre.

Les ouvriers font leurs pièces entières. L'effectif a diminué de moitié.

Les non occupés sont comptés en bloc.

Font leurs pièces entières.

Sur les 266 non occupés, 186 sont indiqués comme pouvant reprendre le métier de suite et 80 comme absents ou ayant des occupations nouvelles.

Divers

Bibliographie

La paix générale est possible, suivi d'un tableau comparatif de 21 programmes officiels de paix. — Edition de la *Sentinelle*. — La Chaux-de-Fonds. — Prix: 1 fr.

C'est un tribut à l'œuvre de pacification européenne. Alors que souffle la passion, la haine surtout, alors que tant d'hommes flottent, emportés par le courant du chauvinisme et nourrissant ainsi la violence, M. Joseph Chapiro a cherché à recueillir les voix venant de partout, à les concentrer en un tableau, à en permettre une comparaison immédiate et claire. Il a voulu, dans le cliquetis des propos qui se croisent désordonnés, faire entendre de l'harmonie et montrer les rapprochements.

Cela nous repose de ceux qui mettent surtout en lumière les divergences, les différences et qui les amplifient encore.

Cela nous repose de ceux qui semblent se réjouir de voir ou de croire voir la paix reculer ou paraître impossible.

Les gens qui veulent s'affranchir de la passion et juger sainement, trouveront dans « *La Paix générale est possible* » une ample matière, distribuée d'une façon si heureuse, qu'elle leur évitera un travail assez difficile, mais indispensable pour avoir une opinion objective sur le problème de la paix hantant toutes les consciences humaines.

C'est ce qui en fait la valeur et ce qui la recommande.

Les éditeurs.

